



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Affaire suivie par Vanessa BOUCAUT
Bureau de l'appui territorial et des politiques
économiques et sociales
Secrétaire de la CDAC

Rouen, le 15 juillet 2021

Arrêté du 15 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2020 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Maritime et désignation des personnalités qualifiées.

Le préfet, de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Officier de la Légion
d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code de commerce et notamment les articles L 751-2 et R 751-1 ;
- le code de l'urbanisme ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret du président de la république en date du 1^{er} avril 2019 nommant monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 19-153 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Vincent NATUREL, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- sur proposition de l'association départementale des maires de la Seine-Maritime et des associations spécialisées dans les domaines de la consommation, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

sur proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture,

Article 1 :

Le 1^o de l'article 1 de l'arrêté du 16 octobre 2020, portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Maritime et désignation des personnalités qualifiées, est ainsi modifié :

- monsieur Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, en remplacement de monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, décédé, en tant que représentant des maires au niveau départemental.

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 demeurent inchangés.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
le secrétaire général adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Naturel', is written over a horizontal line.

Vincent NATUREL